

Projet d'établissement 2019-2025

Dans la continuité de notre projet précédent, nos orientations pour les 6 prochaines années sont axés sur le plan pédagogique et celui du savoir-vivre ensemble.

1. Axe pédagogique.

a. L'amélioration de l'attitude et le savoir-faire de l'élève face aux apprentissages.

Moyens d'actions mis en place :

- Rendre davantage l'élève acteur dans le processus de savoir écrire.
- Mettre régulièrement l'élève en situation d'écriture et travailler avec lui des stratégies de savoir écrire.
- Elaborer avec les élèves des fiches outils permettant d'alimenter un référentiel de P1 à P6.
- Permettre à l'élève de percevoir son évolution grâce à un visuel.
- Etablir des ponts entre l'école et les familles pour développer l'intérêt des parents dans les apprentissages de leur enfant.

b. La différenciation c'est-à-dire la prise en compte des différences qui existent entre chaque enfant qui nous est confié et la volonté de faire progresser chacun selon son rythme.

Moyens d'actions mis en place :

- Des groupes de niveaux organisés pour permettre à certains enfants de remédier à leurs problèmes et à d'autres d'avancer plus loin.
- Dans la mesure du possible, des tailles de classe restreintes pour favoriser les apprentissages de base.
- Le travail en cycle pour donner l'occasion à chaque élève de s'enrichir des acquis de l'autre, chacun peut y trouver son compte et évoluer à son rythme.
- La collaboration avec le PMS, l'éducatrice spécialisée, la logopède, les stagiaires logopède et autres soutiens.
- L'offre de différentes stratégies, différentes approches pour évoluer, pour que l'enfant soit valorisé et pour atteindre l'objectif spécifique que l'on vise pour l'enfant.
- Des aides ponctuelles peuvent être organisées pour répondre à des situations plus criantes d'enfants moins adaptés à leur groupe habituel suite, par exemple, à leur arrivée récente en Belgique.
- Plusieurs fois sur l'année, un conseil de classe est organisé pour faire le point sur chaque enfant et des objectifs sont cernés pour les enfants en difficultés. Lorsque c'est nécessaire la famille est avertie.
- Ecole Numérique. Connectivité interne et projet « @pprendre & se comprendre en 1 clic c'est le déclic »

c. L'apprentissage d'un langage correct et précis comme moyen privilégié de communication, d'expression et d'épanouissement.

Moyens d'actions mis en place :

- Accent mis sur l'apprentissage du français et plus particulièrement sur **l'amélioration la structuration du savoir parler** en portant un nouveau regard sur nos pratiques, en outillant nos élèves et en proposant des actions motivantes.
- **Pour les enfants qui ne parlent pas le français**, la priorité sera **l'immersion en langue française** dans la classe. Par ailleurs, ces enfants seront **pris en charge dans un groupe** durant certaines périodes pour l'apprentissage spécifique de la langue française (parler, lire, écrire).
- **L'ouverture au monde** en allant régulièrement sur le terrain pour épanouir la **curiosité**, permettre de **mieux comprendre** son environnement et **s'éveiller à la culture**. Présence de bibliothèque au sein des classes et fréquentation de la bibliothèque du quartier.

d. L'éducation à la santé, à la citoyenneté.

Moyens d'actions mis en place :

- Poursuite des actions sur **l'alimentation saine**.
 - Autorisation de ne boire **que de l'eau** au sein de l'établissement.
 - **Lutte contre le gaspillage** « De l'eau pour 0 poubelle bleue ! ».
 - Sensibilisation journalière au choix des **collations saines** en collaboration avec les familles : 2 collations « fruits » par semaine, produits laitiers,...
- Nouveau ! « **Toi + moi + nous, l'hygiène c'est l'affaire de tous !** ».
 - Sensibilisation de **l'hygiène aux toilettes** pour soi, pour les autres et en tout lieu.
 - Des activités d'éveil qui visent l'apprentissage d'une bonne hygiène de vie (exemples : les dents, la pyramide alimentaire, l'hygiène corporelle, le corps,...).
- La mise en place d'un **Conseil d'Ecole** via les délégués de classe pour **impliquer de manière responsable les enfants dans la vie sociale** et pour vivre le **processus démocratique** au sein de l'école.
- EVRAS. L'animation dans certaines classes « **Mon corps, mes émotions, ma puberté** » (en M3, P2, P4, P6) en partenariat avec la «La Famille Heureuse » et le PMS
- Mise en place d'un environnement propice au bien-être des enfants (espace, musique, ...).

e. Les aménagements raisonnables pour les élèves à besoins spécifiques reconnus

- Un **conseil de classe** est organisé au mois d'**octobre** pour les élèves du primaire.
- **Aménagements** mis en place pour les élèves en difficulté en **ciblant des objectifs précis** pour eux : **démarches auprès des familles**, orientation vers un **groupe de soutien** ou une **aide extérieure**, assistance éducative.
- **Collaboration avec le PMS**, le CRE, le Motorium,...

f. L'organisation de l'année complémentaire.

Moyens d'actions mis en place :

- La constitution d'un **dossier individuel**.
- Dans la mesure du possible, l'enfant passera son année complémentaire avec un autre enseignant.
- L'organisation de groupes restreints plusieurs fois sur la semaine pour favoriser la **prise en charge des difficultés** spécifiques rencontrées.
- Une **évaluation trimestrielle** est établie en concertation avec l'ensemble des adultes concernés.
- Des rencontres régulières avec les parents pour informer de l'évolution. Retour **du conseil de classe**.
- Des **rencontres régulières avec le PMS** pour faire le point sur l'évolution de l'enfant sur le plan des apprentissages et sur le plan relationnel.

2. Axe du vivre ensemble

a. L'ouverture aux autres.

Moyens d'actions mis en place :

- Un regard positif sur la **multiculturalité** présente au sein de l'école.
- **L'intervention de personnes ressources** (en rapport avec le thème d'année) pour nous enrichir de leur expérience, de leur expertise dans un domaine précis.
- Participation à un **projet humanitaire** chaque année (projet Carême).
- La **sensibilisation à la sécurité** de l'enfant et celle des autres dans l'école et à l'extérieur.

b. La mise en place de ponts entre l'école et les familles.

Moyens d'actions mis en place

- Le souci de **communiquer** au mieux avec les familles **malgré le barrage de la langue** : secrétariat plurilingue, utilisation d'outils informatiques pour traduire,...
- Une **réunion de parents** organisée au mois de **septembre** dans chaque classe.
- En **maternelles**, l'accueil du matin (8h30-9h) est prévu avec « **parents bienvenus** ».
- La **remise du bulletin de janvier** par les titulaires en main propre aux parents et échange sur l'évolution de l'enfant.
- L'organisation des **moments de rencontre conviviaux avec les familles** pour partager **un vécu de la classe** ou pour réunir les familles autour de la « **Tasse de Café** ».
- L'intervention de **l'éducatrice spécialisée** quand l'enfant rencontre des difficultés personnelles et collaboration avec la famille.
- La convocation des parents quand une demande ou une difficulté se présente. Nous pouvons être amenés à **collaborer avec le PMS**.
- L'élaboration du **journal de l'école** présentant les moments forts de l'année écoulée.

c. Vivre en harmonie pendant les temps de classe et les temps libres.

Moyens d'actions mis en place :

- La mise en place d'un **travail sur l'estime de soi** dès la maternelle et la mise en évidence de l'importance de savoir mettre des mots sur les sentiments.
- L'élaboration de **règles de vie** en concertation avec les différents intervenants. Le respect de ces règles sera évalué dans la farde de comportement.
- Un **travail d'équipe** avec les différents partenaires (enseignants, enfants, surveillantes, assistante sociale, parents, direction, PMS,...) où chacun a un rôle.
- L'aménagement d'un **cadre de vie accueillant** permettant d'offrir un environnement de qualité propice aux rencontres, au délasserment et au bien-être.
- La **révision de l'organisation des temps de récréation** et plus particulièrement à midi : renforcer la gestion de la cour par la communication non-violente ; organiser des rencontres de transmission avec les adultes ; proposer différents groupements (différentes dynamiques) entre les élèves ; créer des zones pour tester des jeux (≠ football).
- La mise en place d'une **procédure disciplinaire** qui vise à faire évoluer le comportement de l'enfant au niveau de son attitude face au travail, face aux autres enfants et vis-à-vis des adultes responsables.

L'application et le respect du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) au quotidien.

Le ROI détermine le cadre dans lequel tous les acteurs de l'école doivent se référer (enfants, personnel, parents,...). Il détermine toutes les règles à respecter pour vivre harmonieusement en communauté et pour assurer la qualité des apprentissages.

En conclusion, toutes ces activités contribueront au développement complet de l'enfant et à son épanouissement personnel.